



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports**

Direction des routes d'Île-de-France (DiRIF)

DÉVIATION
BOISSY-SAINT-LÉGER



INFOCHANTIER

JANVIER 2025



Perspective de Picot-Sucy-Mercière, axe principal du carrefour

RN19 BOISSY-SAINT-LÉGER

Après la déviation, place aux aménagements paysagers

La déviation de la RN19 mise en service en 2021, reliant l'A86 à la Francilienne via la RN406, a permis d'offrir un cadre de vie plus apaisé en reportant en dehors du centre-ville de Boissy-Saint-Léger le trafic de transit qui empruntait initialement l'avenue du Général Leclerc (ancienne RN19) et d'améliorer la desserte en transports en commun de la gare RER de Boissy-Saint-Léger afin de faciliter les déplacements des habitants.

Ce projet d'envergure, financé par l'État et la Région Île-de-France pour un montant de 180 millions d'euros et réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la Direction des routes d'Île-de-France (DiRIF), comprenait la création d'un tunnel de 770 mètres ainsi que la mise en place d'écrans acoustiques pour atténuer les nuisances visuelles et sonores.

La dernière étape du projet va démarrer dès janvier 2025 avec le lancement des travaux d'aménagements paysagers, qui viendront habiller les abords de l'infrastructure à Boissy-Saint-Léger. Ces espaces végétalisés, conçus pour s'intégrer harmonieusement dans le paysage urbain, réduiront l'empreinte visuelle de la déviation. Ils symbolisent l'engagement durable de ce projet et contribuent à un cadre de vie plus harmonieux et propice au bien-être des riverains.

PLUS D'INFORMATIONS

www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

107.7 La radio 107.7 Île-de-France, partenaire officiel de la DiRIF



Le service Sytadin :

informations sur le trafic en temps réel

Les nouveaux aménagements paysagers à venir dans votre commune

Nature et convivialité pour un cadre de vie amélioré

En guise de finalisation du projet de la déviation de la RN19, les aménagements paysagers viendront reconnecter les habitants de Boissy-Saint-Léger à un environnement naturel et verdoyant. Environ **63 000 m² d'espaces** seront aménagés pour offrir aux résidents des zones de détente et encourager la biodiversité tout en favorisant le développement des modes doux (marche et vélo) via des cheminements sécurisés.

Ces aménagements incluront un mobilier urbain moderne, des pistes cyclables, des aires de jeux et autres nouveaux équipements, créant ainsi des lieux de vie accueillants et durables, pensés pour tous les âges.



Nouveau mobilier et espace de détente pour tous



Nouveaux aménagements



Nouveau mobilier



Nouveaux espaces



Pelouses accessibles



Exemple de jeu en bois sur la zone



Futur terrain de pétanque

LES OBJECTIFS DU PROJET



Encourager la biodiversité



Préserver les écosystèmes



Embellir la commune

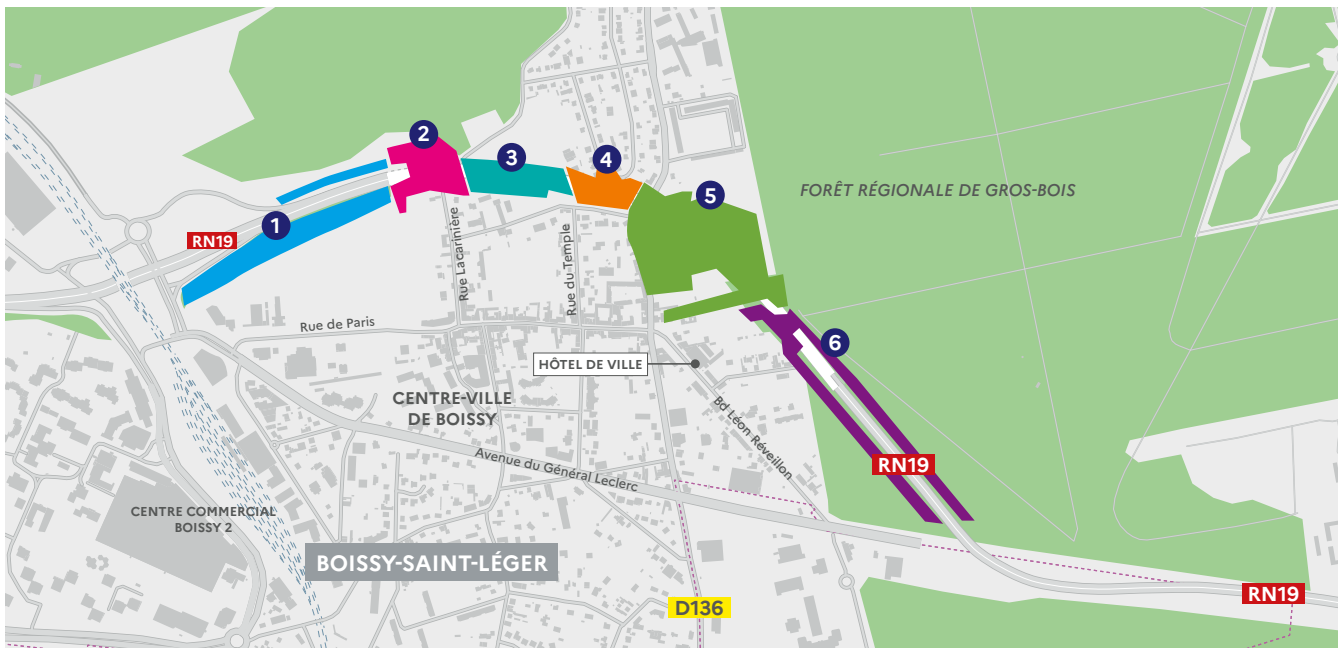


Créer des espaces de convivialité



Faciliter les déplacements à pied ou en vélo

LES SECTEURS CONCERNÉS

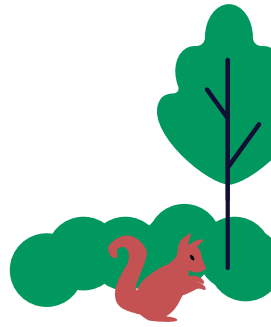


- 1 Secteur Nord :** Plantation de haies et d'arbustes.
- 2 Futur Belvédère :** Aménagement d'un point de vue panoramique pour profiter des vues sur Paris et le Val-de-Marne, avec des espaces de repos, des bancs, des tables de pique-nique, et une végétation variée. Des pistes piétonnes, des supports à vélo et un accès sécurisé pour les secours compléteront cet espace.
- 3 Temple :** Restauration de la lisière boisée avec des arbustes pour préserver la biodiversité, en conservant la prairie existante.
- 4 Picot-Sucy-Mercière :** Rénovation du carrefour et création d'espaces verts accueillants, avec une aire de jeux pour enfants, un parking végétalisé et un éclairage amélioré. Un système de récupération des eaux de pluie sera également installé pour l'impact écologique.
- 5 Marché de la Ferme et Allée de la Princesse :** Transformation en un lieu de loisirs avec un terrain de pétanque, des transats, des tables de pique-nique, des chemins piétonniers, une aire de jeux en bois et des arbres. Un cadre idéal pour se détendre en ville.
- 6 Entrée de la forêt de Grosbois :** Aménagement d'une allée en terre et pierre pour les véhicules d'entretien, bordée d'arbres. Une clôture avec portail protégera cet accès à la forêt.

« Ces nouveaux aménagements paysagers répondent à notre ambition de faire de Boissy-Saint-Léger une ville encore plus agréable à vivre, où chacun peut trouver des espaces de détente et de convivialité. Nous avons à cœur de préserver et d'enrichir notre cadre de vie unique, tout en assurant la sécurité et le confort des habitants. Ce projet contribue non seulement à embellir notre ville, mais aussi à renforcer notre lien avec les espaces naturels qui l'entourent. »

Régis Charbonnier,
Maire de Boissy-Saint-Léger
Vice-Président du territoire du Grand Paris Sud Est Avenir





Un projet durable au service de la biodiversité

Les aménagements paysagers de la déviation de la RN19 à Boissy-Saint-Léger incarnent une vision durable et respectueuse de l'environnement. En reconnectant la ville avec ses espaces naturels, le projet favorisera la biodiversité grâce à l'introduction de **45 espèces végétales** adaptées au climat local, comprenant arbres, arbustes, essences, et prairies fleuries. Des zones de récupération des eaux pluviales et des noues drainantes permettront une gestion écologique de l'eau, soutenant les écosystèmes environnants. Ce cadre naturel, en plus de préserver les écosystèmes, améliorera la qualité de vie des résidents en créant des espaces verts de proximité, qui favorisent la convivialité et encouragent les déplacements doux.



Aulne glutineux

L'INFORMATION DES RIVERAINS



Pour tenir les habitants informés de l'avancée des travaux, des panneaux d'information ont été installés à l'arrière du Marché de la Ferme, rue de Sucy. Ces supports offrent des informations sur le projet et les étapes des aménagements en cours. On y retrouve également des projections en image des futures installations.



CALENDRIER DES TRAVAUX

La déviation de la RN19 étant désormais achevée, les travaux d'aménagements paysagers peuvent commencer. Ils s'étaleront de janvier 2025 jusqu'en 2027, avec des périodes spécifiques d'intervention en fonction des saisons. Ce calendrier prend en compte les périodes de plantation optimales pour les espèces végétales sélectionnées, assurant ainsi leur croissance et leur intégration durable dans le paysage.

ACTEURS ET FINANCEMENT DU PROJET DE DÉVIATION RN19 (aménagement paysagers inclus)

